
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 16 décembre 2000, à 16 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre de Freudenreich, Mark Muller, Guy Mettan et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} décembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2000, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

*Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif (suite).
Page 26, cellule 1006, Taxe professionnelle,
groupe de comptes 409, Taxe professionnelle communale.*

Le président. Nous avons un amendement de M. Pierre Muller, qui vise à ajouter 1 million de francs au montant de 76 millions destiné à l'actualisation des recettes prévisionnelles de la taxe professionnelle communale. Le nouveau montant serait donc porté à 77 millions de francs. Je donne la parole à M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il me semble qu'il s'agit de la compensation de la dépense occasionnée par l'amendement concernant l'indexation des salaires dont j'ai parlé lors de la séance précédente. A titre personnel, je n'en ai pas déposé d'autre à ce sujet, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Muller, sauf erreur, l'amendement que nous avons adopté pour l'indexation des salaires portait sur 600 000 francs, et non sur 1 million comme c'est le cas ici.

¹ Rapports, 2551, 2779, 2791.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. C'est cela. Il reste donc une queue de crédit de 400 000 francs, et j'ai demandé, tout en déposant l'amendement visant à une augmentation de 600 000 francs des charges du personnel, d'augmenter le produit de la taxe professionnelle de 1 million de francs, somme couvrant l'augmentation de charge. Quant au reste, je n'ai personnellement pas demandé d'autre augmentation des revenus de la taxe professionnelle. L'autre million ainsi que les 2,2 millions demandés l'ont été par des conseillers municipaux et font l'objet d'un amendement particulier.

Mis aux voix, l'amendement de M. Muller est accepté à la majorité (1 opposition).

*Page 26, cellule 1006, Taxe professionnelle,
groupe de comptes 409, Taxe professionnelle communale.*

Le président. Nous passons à un autre amendement portant sur la même ligne; il a été déposé par le Parti socialiste et les Verts, et est signé par MM. Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je me permets de parler également au nom du Parti socialiste. Tout à l'heure, nous passerons à l'étude du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Or nous, les Verts et les socialistes, avons déposé un amendement conjoint visant à augmenter les allocations municipales de 1 million de francs; comme cela correspondra à une augmentation des charges de 1 million, il faut qu'il y ait une recette correspondante. C'est pour cela que notre présent amendement a trait à la page 26 du projet de budget 2001. Il se trouve que nous n'avons pas encore discuté de ces allocations municipales et je ne sais pas si c'est maintenant, au cours du débat à propos du groupe de comptes 409, à savoir la Taxe professionnelle communale, que je devrais aborder ce sujet. J'aimerais plutôt le faire lorsque nous en serons à l'étude du département spécifique, celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je crois que, pour la clarté du débat, comme l'a dit M. Perler, il vaudrait mieux avoir l'augmentation de revenus à l'esprit au moment où nous parlerons de l'augmentation de charges correspondante; il serait donc adéquat de ne pas étudier l'amendement en question maintenant, mais lors du débat à propos du département concerné.

Le président. Nous avons auparavant suivi la procédure inverse, mais c'est comme vous le souhaitez.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Admettons que nous débattions et votions maintenant en faveur de l'amendement concernant l'augmentation de revenus et que l'amendement concernant l'augmentation de charges ne soit pas accepté ensuite, ce qui est une hypothèse envisageable; nous aurions alors une augmentation de revenus mais sans avoir en contrepartie la charge correspondante. Il vaut donc mieux tout traiter en même temps.

Le président. Un autre amendement émanant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ainsi que de l'Alliance de gauche (Parti du travail et progressistes) sera également traité lors du débat concernant la ligne en question. Nous mettons donc ces amendements de côté.

Le budget de M. Muller, pages 19 à 28, est adopté.

Le président. Nous nous sommes mis d'accord avec les fonctionnaires du Service du budget qui écoutent nos débats et qui sont en train de calculer *on line*, dans le bureau situé à côté de la salle des pas perdus, les modifications de budget que nous venons de voter, afin qu'ils fassent le point à la fin de l'étude de chaque département et nous transmettent ces résultats. Cela ne justifie sans doute pas de suspendre la séance, et je vous prie simplement d'attendre quelques minutes que cette information nous soit transmise; mais il est vrai que nous pouvons poursuivre nos débats, et je vous donnerai cette information quand elle me parviendra. On m'avait dit que cela durerait deux ou trois minutes, mais autant continuer notre débat avec l'étude du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.
Page 31, cellule 210400, Aménagements urbains,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel,
groupe de comptes 303, Assurances sociales,
groupe de comptes 304, Caisses de pensions et de prévoyance.

Le président. Nous avons ici plusieurs amendements à traiter. Le premier, concernant l'aménagement urbain et l'éclairage public, a été déposé par MM. Ducret et Lescaze et propose une diminution de 480 000 francs, mesure visant au maintien des postes existants dans le service concerné. Le montant actuel est de 1 488 170 francs, et le nouveau montant de 1 008 170 francs. Je donne la parole aux auteurs du présent amendement, s'ils souhaitent le défendre.

M. Michel Ducret (R). On constate une augmentation de postes dans le service concerné; certes, davantage de projets vont être entrepris, mais nous souhaitons pour notre part qu'il y ait surtout plus de mandats confiés à l'extérieur des services municipaux et donc que l'on augmente moins la capacité de l'administration elle-même. La réponse traditionnelle du magistrat, dans ces cas-là, consiste à dire que, si l'on confie plus de mandats à l'extérieur, il faut davantage de personnes pour suivre l'évolution de ceux-ci. On connaît cet argument, mais, à vrai dire, nous constatons que certains services sont mal organisés, inefficaces et perdent beaucoup de temps. Nous souhaiterions à ce niveau-là des structures parfois moins lourdes pour la gestion des projets à Genève.

Il est vrai que la responsabilité de cette situation n'incombe pas à la Ville de Genève elle-même mais à l'ensemble des collectivités publiques intéressées. On le constate, par exemple, dans le cas de la gestion des projets de tramway qui, finalement, génèrent du travail supplémentaire au sein de chaque département concerné – que cela soit à l'Etat, à la Ville, aux Services industriels de Genève, etc. – et chacun d'eux augmente sa capacité en fonction de ces projets. Cela signifie qu'il y a une mauvaise délégation des compétences pour ce qui est de la gestion des projets à Genève et que la multiplication des intervenants entraîne celle des fonctionnaires dans les différents départements municipaux et cantonaux ainsi qu'aux Services industriels de Genève. Ce n'est pas une très bonne solution. J'en veux pour exemple des séances où, pour la moindre modification de chaussée, nous voyons intervenir des responsables de la Voirie, du domaine public, de l'aménagement urbain, de l'urbanisme, de la police municipale, et j'en passe. J'ai moi-même participé à des séances où il y avait jusqu'à cinq représentants de la Ville de Genève pour de toutes petites modifications sur des trottoirs. Ce n'est pas normal, ce n'est pas la preuve d'une bonne gestion, et nous aimerions, concernant ce genre de problèmes, que celle-ci soit meilleure.

On ne devrait d'ailleurs pas reprocher cette mauvaise gestion à un seul département, mais plutôt à l'ensemble des départements concernés, parce qu'il est évident que cela dépasse le cadre de la responsabilité d'un seul magistrat. Le message que nous voulons donner ici s'adresse donc au Conseil administratif dans son ensemble. Je crois qu'il faut faire mieux avec les forces dont nous disposons, avant d'augmenter le personnel pour une période peut-être assez longue. En effet, cela suppose un gros effort, car je vous rappelle qu'une augmentation de personnel se traduit en charges qui durent très longtemps, même au-delà de la période couverte par l'engagement puisqu'elle affecte également les caisses de pension. Il faut donc bien songer à cet aspect de la question, gérer les problèmes de doublons avec l'Etat – en effet, il y en a dans ce cas-là – et vraiment réfléchir à la gestion des projets.

En ce qui concerne la gestion du domaine public, des espaces publics et des aménagements urbains, j'ajouterai encore qu'il serait peut-être judicieux, avant

d'aller plus avant en procédant à une augmentation du personnel, de songer également à fixer une bonne fois pour toutes avec l'Etat de Genève si oui ou non un certain nombre de chaussées vont être placées sous sa propre responsabilité. Je prends l'exemple du «U lacustre» – lequel comprend nos quais lacustres et le pont du Mont-Blanc – dont la partie urbaine est entièrement à la charge de la Ville de Genève et dépend totalement de sa compétence, alors que, selon la hiérarchie proposée par le Canton, l'importance de ce «U lacustre» est équivalente à celle de l'autoroute de contournement; or celle-ci émerge pour une bonne part au budget de la Confédération! Je crois qu'il y a là une inégalité de traitement en défaveur de la Ville de Genève et que certains problèmes doivent être résolus en amont avant que le personnel soit augmenté dans un domaine où nous n'avons pas l'impression que cela soit absolument nécessaire.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. S'il est un service qui a été maltraité dans cette administration, c'est bien celui des aménagements urbains. Alors permettez-moi, Monsieur Ducret, de m'étonner que vous le citiez à titre d'exemple pour demander la réduction de postes que vous avez évoquée tout à l'heure en disant que votre intervention concernait de manière générale l'ensemble des services de l'administration. S'agissant du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, c'est précisément le contraire qu'il faudrait faire. Nous examinons très régulièrement dans cette enceinte des projets d'aménagement, et vous savez pertinemment qu'il a fallu au préalable les préparer; d'où la nécessité des avant-projets, des esquisses, prises en compte de manière importante par ce service.

Je ne vais pas faire de longs discours pour démontrer la nécessité de répondre à une demande qui s'exprime depuis plusieurs années au sein de ce service. Je rappelais tout à l'heure en aparté à M. Lescaze qu'une décision à ce sujet avait été prise en 1994 déjà, et qu'elle avait beaucoup tardé à être concrétisée. Je vous précise que, à l'heure actuelle, les quatre personnes concernées par la création de quatre postes dans ce service y travaillent effectivement déjà. M. Lescaze a fait remarquer, en regardant son budget, qu'elles ne figuraient pas sur la ligne des temporaires; c'est exact, Monsieur Lescaze. Mais vous disiez tout à l'heure que, faire de la politique, c'est prendre des risques; eh bien, vous avez raison, et c'est également encourir le risque de se tromper. Il faut l'admettre. Mais alors, les renseignements qui vous sont nécessaires, il fallait me les demander pour que je puisse éclairer votre lanterne! Je vous aurais dit que, en accord avec le Service des ressources humaines, ces personnes, lesquelles ont eu tout d'abord des mandats ponctuels et ont été payées sur la rubrique 318 50, «Honoraires pour établissement de projets», ont pu travailler et être rémunérées sur cette base-là. C'est dire, Monsieur Lescaze, que vous aurez effectivement aux comptes 2000 un large

dépassement de la rubrique concernant les temporaires, mais que celui-ci sera compensé à due concurrence par les sommes prélevées sur la rubrique 318 50 à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

Par conséquent, ce qui vous est demandé par le Conseil administratif, c'est ni plus ni moins de régulariser la situation de ces personnes; je vous rappelle qu'il s'agit de trois postes d'architectes et d'un poste de secrétaire. J'avais déjà formulé à la commission des travaux les informations que je vous donne maintenant suite à cet amendement, aussi aurions-nous pu nous éviter cette discussion en séance plénière si le représentant du Parti radical qui assistait au débat de la commission des travaux vous les avait transmises, Monsieur Ducret. Je vous remercie de bien vouloir rejeter cet amendement afin de confirmer l'existence de ces quatre nouveaux postes.

M. Bernard Lescaze (R). Les précisions apportées à l'instant par M. Ferrazino demeurent incomplètes. J'ai effectivement eu avec lui un entretien, parce que je n'acceptais pas – et je n'accepte toujours pas – que l'on trompe les conseillers municipaux, d'une certaine manière. Ce qui est trompeur, c'est d'abord le budget que l'on nous présente. J'affirme toujours – et le magistrat ne me dément plus – que, dans le projet de budget 2001, il n'y avait aucun temporaire au 31 décembre 1999; au 1^{er} janvier 2001, il n'y en aura aucun si nous acceptons le budget. Dans le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public du département de M. Ferrazino, les postes permanents passent de huit au 1^{er} janvier 2000, ou au 31 décembre 1999, à douze au 1^{er} janvier 2001 – normalement, on ne devrait pas engager des personnes avant cette date.

En conséquence, comme il n'y avait pas de temporaires, j'affirme que la procédure adoptée par M. Ferrazino – laquelle peut être normale et légale en cas de besoin, je ne discute pas sur ce point – est une anticipation de la décision du Conseil municipal. Seulement, voyez-vous, Monsieur le conseiller administratif, si nous pouvons accepter une anticipation pour un poste, quand il s'agit d'une augmentation de 50% du service – puisque celui-ci passerait de huit à douze postes – cela représente plus qu'une anticipation. Cela n'est pas tout à fait normal, parce que vous contraignez en fait purement et simplement le Conseil municipal à entériner une décision. Si nous sommes là uniquement en tant que chambre d'enregistrement de décisions prises au préalable et que nous ne pouvons pas, d'après ce que vous dites, les changer, parce que les personnes qu'il s'agit d'engager le sont déjà, je ne suis absolument pas d'accord.

Ensuite, pour être précis, suite à votre explication de ce matin où vous m'avez dit que vous aviez évoqué le sujet à la commission des travaux, j'ai repris les

rapports PR-90 A/B/C – j'en profite d'ailleurs pour dire que ceux-ci sont excellents, que l'on a plaisir à les lire et que je regrette de l'avoir fait cette semaine un peu trop rapidement pour pouvoir noter toutes sortes de détails. Je constate que, quand il est question du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, à la page 80 de ces rapports, M. Deshusses, rapporteur pour la commission des travaux, précise qu'effectivement son organisation a été définie en 1989, puis en 1994, et que l'on a prévu une augmentation de personnel qui n'a pas été réalisée. M. Deshusses nous dit, toujours dans le même paragraphe, à propos des trois postes supplémentaires – aujourd'hui, il s'agit de quatre – qu'ils « permettront la mise à niveau de ce service », ce qui laisse entendre que ces postes concernent le futur; il ne mentionne pas que les personnes concernées sont déjà engagées.

Je passe à la page 92 de ce rapport et je vois que l'on reparle de ce service; on se demande combien il compte de personnes et quel est leur rôle. Alors là, les chiffres changent un peu. On n'en est plus à huit, mais à sept responsables de projets, deux ingénieurs et un éclairagiste. Sept plus deux plus un, cela fait dix! Cela ne fait toujours pas douze! Mais je constate quand même qu'à aucun moment on n'a demandé – parce que l'on parle aussi du futur – si ces contrats temporaires vont être régularisés. Pourtant, ceux-ci sont inclus dans le projet de budget 2001. Mais permettez-moi de vous dire, Monsieur le conseiller administratif, qu'il ne s'agit pas là des emplois des temporaires ou des faux temporaires dont nous avons parlé ce matin. Les faux temporaires étaient définis comme des personnes engagées par la Ville depuis plusieurs années, pas comme des gens que vous engagez par anticipation! Je maintiens donc formellement toutes les critiques que j'ai portées contre ce mode de faire. Vous nous avez permis de mettre le doigt sur une procédure encore plus illégale que je ne le pensais, puisque, en réalité, vous avez préjugé – peut-être avec raison, votre majorité vous le confirmera sans doute – de la décision du Conseil municipal.

Maintenant, venons-en au fond: il ne s'agit pas d'attaquer la création de postes pour le personnel, mais de mettre le doigt là où cela fait mal. En effet, en matière d'aménagement public et d'éclairage public, une partie de ce Conseil municipal n'est pas tout à fait d'accord – et vous le savez bien, Monsieur Ferrazino – avec la politique du fait accompli que vous menez parfois; on ne va pas rappeler les épisodes du périmètre de la Rôtisserie. Ce n'est pas par hasard, Monsieur le conseiller administratif, que c'est dans ce domaine de l'aménagement urbain et de l'éclairage public que nous proposons quatre postes en moins, dont nous étions d'ailleurs persuadés il y a deux heures seulement qu'ils n'étaient de toute façon pas occupés. En effet, nous avons observé avec beaucoup de soin les services où il y avait des temporaires. Nous proposons une diminution de postes au Service d'aménagement et d'éclairage public, et non pas à la Voirie, car je crois que toute cette assemblée est d'accord qu'un effort sérieux doit être fait afin

de renforcer la propreté de notre ville, la lutte contre les tags, etc. Sur ce plan, vous rencontrerez l'assentiment consensuel d'une très large partie de la population.

Voilà pour le fond; mon collègue Ducret a donné à ce sujet d'autres arguments que je partage également. Mais vu l'incident assez vif de ce midi, je tenais à préciser que, d'après les documents qui sont en notre possession, y compris ceux qui ont été remis à l'ensemble du Conseil municipal, il appert clairement que vous avez eu une autorisation de dépense pour huit personnes au budget 2000 et que vous en demandez une pour douze personnes au budget 2001. S'il s'était agi, par exemple, du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, à l'Etat, vous auriez dû demander des crédits supplémentaires ou extraordinaires. Nous aurions su ainsi, toujours d'après les chiffres qui nous ont été communiqués, que vous aviez déjà engagé par anticipation deux personnes de plus et non pas quatre selon ce que vous demandez.

Pour ma part, je maintiens donc le présent amendement. Vous m'avez d'ailleurs dit lors de la séance précédente que l'un des quatre postes était dû à un transfert, donc le salaire de la personne concernée existait déjà en Ville et vous pouviez par conséquent très bien la maintenir au poste qu'elle occupe actuellement et la transférer plus tard; mais il s'agit là d'un autre problème. Je trouve néanmoins qu'il n'est pas normal que vous engagiez par anticipation et que vous augmentiez la capacité du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de pratiquement 50% sans même attendre la décision du Conseil municipal.

M. Robert Pattaroni (DC). On parle beaucoup du principe de précaution ces temps, Monsieur le président. Dans le cas présent, il me semble que l'intervention de notre collègue Lescaze est frappée au coin du bon sens. Nous devrions donner un signe au Conseil administratif pour qu'il évite d'anticiper de manière exagérée. Quand il y a urgence ou que les circonstances sont particulières, il n'y a pas de problème: nous sommes prêts à entrer en matière. Mais, dans le cas qui nous occupe, il semble que nous ayons constaté au fil des ans que les services étaient actifs, qu'ils avaient réalisé toutes les tâches que l'on attendait d'eux, et que les situations où nous nous retrouvions dans l'embarras n'étaient pour ainsi dire jamais dues à un manque de collaborateurs.

Par voie de conséquence, il y a en tout cas là, pour le magistrat, l'opportunité de développer son savoir-faire en matière de gestion du personnel. Comme l'a très bien dit notre collègue Ducret, il est possible, si nécessaire, pour des engagements temporaires en cas de besoin, de recourir à des mandats. Alors, Monsieur le président, soyons raisonnables: votons cet amendement. Il est probable que, l'année prochaine, le Conseil administratif, quand il sera dans une situation iden-

tique, se dira que mieux vaut prendre les précautions d'usage quant à la décision de proposer des engagements et non pas d'engager d'abord et de proposer ensuite.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, le Conseil administratif a peut-être une politique qui ne vous plaît pas beaucoup et il est normal que, si nous vous demandons les moyens de mener cette politique, vous trouviez des acrobaties pour tenter de nous tendre des embûches. D'ailleurs, vous avez vous-même été parmi ceux qui ont fait recours dans le cadre du dossier cité par M. Lescaze, puisque vous avez cru bon d'aller jusqu'au Tribunal fédéral pour contester la procédure que le Conseil administratif avait choisie au sujet du périmètre de la Rôtisserie. Vous auriez pu vous incliner devant la décision du Tribunal fédéral, qui vous a débouté, en prendre acte et ne pas ressasser une procédure que vous auriez mieux fait de ne pas entreprendre.

A partir de cette considération-là, on peut effectivement se vanter de savoir quel type de procédure il faut mener. Je peux vous dire pour ma part que les personnes dont il est question en ce moment sont aujourd'hui rémunérées selon les décisions du Service des ressources humaines. Nous souhaitons simplement les titulariser. Monsieur Lescaze, nous vous proposerons peut-être en 2001 la création d'autres postes si d'aventure, comme vous l'avez relevé tout à l'heure, le souverain devait donner suite à la modification de la législation cantonale voulue par la majorité du Grand Conseil et que vos amis ont contesté par voie référendaire. Mais nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, nous nous donnons simplement les moyens de pouvoir appliquer la politique qui est la nôtre et qui est souhaitée par la majorité de ce Conseil municipal. Par conséquent, je n'entends pas polémiquer davantage avec vous et je vous demande de rejeter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Ducret et Lescaze est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. J'aimerais signaler la présence dans la tribune du public de notre ancien collègue M. Soragni. (*Applaudissements*).

Concernant le département de M. Muller, je vous transmets les résultats que les fonctionnaires chargés de faire le point après nos délibérations viennent de me communiquer. Nous étions dans les excédents de revenus à 5 033 432 francs, et nous sommes passés, après la fin des délibérations sur ce département, à 5 433 432 francs. Quant à l'excédent de financements, il passe, lui, de 687 030 francs à 1 087 030 francs. Nous avons légèrement amélioré la situation.

Page 31, cellule 210400, Aménagements urbains, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Nous avons maintenant un amendement de MM. Ducret et Winet, proposant une diminution de 300 000 francs en raison des résultats de la journée sans voitures qu'ils estiment ne pas correspondre avec la somme investie dans cette opération. L'ancien montant est de 858 252 francs et le nouveau montant s'élève à 558 252 francs.

M. René Winet (R). Quand j'ai lu la page 31 du projet de budget 2001 concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, j'ai cru ne pas bien voir! J'ai tout de suite changé de lunettes et j'ai regardé encore une fois, mais c'était bien cela: pour la ligne 318, «Honoraires et prestations de service», on passe de 373 000 francs au budget 2000 – 360 000 francs effectifs aux comptes 1999 – à 858 252 francs au projet de budget 2001! C'est une augmentation de 130%! Est-ce juste? Est-ce une erreur? C'est peut-être une faute de frappe. J'ai consulté les documents que nous avons reçus, par exemple le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2001, et, à la page 31, j'y ai trouvé la rubrique suivante que je vous lis: «Organisation d'événements. Cette nouvelle rubrique, à hauteur de 300 000 francs, est destinée à couvrir les frais d'organisation, de promotion et d'analyse de la journée du 22 septembre, «En ville, sans ma voiture!» Evidemment, j'ai alors compris que cela voulait dire qu'il faudrait financer cette journée sans voitures du 22 septembre au moyen de 300 000 francs supplémentaires.

J'ai bien sûr lu ensuite le rapport de M. Deshusses qui se trouve à la page 73 des rapports PR-90 A/B/C et j'ai constaté que les commissaires étaient eux aussi très étonnés de voir que le budget était à ce point augmenté pour cette ligne-là.

Revenons-en à la journée sans voitures du 22 septembre: il existe un autre rapport – on a beaucoup de papiers à ce sujet, d'ailleurs – qui est le bilan de M. Ferrazino après cette journée sans voitures. J'ai lu attentivement ce document, et j'ai vu qu'il contient beaucoup de chiffres, mais des chiffres à mon avis beaucoup moins importants que ceux que j'ai lus dans le projet de budget 2001. J'ai lu, par exemple, que 268 000 dépliants ont été distribués pour informer la population dans le canton, la région, etc. Cela fait 268 familles ou particuliers qui ont reçu ce dépliant! A 50 centimes le dépliant, mettons, cela fait 134 000 francs pour du papier. Pourquoi pas? Il y avait aussi 280 affiches. Beaucoup de choses ont été faites, sûrement. Mais pour obtenir quel résultat? Tenez-vous bien: il y a eu 4% d'augmentation du nombre de passagers dans les transports publics le 22 septembre. Cela correspond vraiment à un faible pourcentage; si l'on tient compte de la gratuité des transports publics ce jour-là, on peut dire que seuls 4% des gens en ont profité.

Toujours dans le rapport de M. Deshusses, à la page 98 des rapports PR-90 A/B/C, sous la rubrique 318.61 Organisation d'événements, j'ai lu le bout de phrase suivant: «Après l'échec renouvelé de la journée «En ville, sans ma voiture!», cette orchestration montée de toutes pièces, qui a mobilisé toutes les forces des différents groupes politiques avec pour consigne de faire leurs courses ce jour-là afin que les commerçants pensent que ce n'est pas si mal.» Mais, lorsque les commerçants ont été interrogés après le 22 septembre, 69% d'entre eux ont quand même signalé une baisse de leur chiffre d'affaires! Pourquoi? Parce que le parking du Mont-Blanc, par exemple, a enregistré ce jour-là une diminution de 25% du nombre d'entrées de véhicules.

Au fond, si l'on prend un verre, on peut dire qu'il est à moitié plein ou à moitié vide. Le rapport de M. Ferrazino correspond évidemment à l'appréciation selon laquelle le verre est à moitié plein; mais, pour moi, il est à moitié vide. Mesdames et Messieurs, après tout ce qui a été discuté aujourd'hui dans cette enceinte concernant l'emploi, les salaires, les allocations sociales, etc., tout à coup, on constate que l'on dépense autant d'argent pour sensibiliser les gens et les pousser à abandonner un peu leurs habitudes et la liberté de choisir de se déplacer en voiture ou pas. Vous savez bien qu'un référendum a été lancé à ce sujet; les signatures récoltées sont là, le résultat est clair: il va y avoir une votation concernant les zones piétonnes et la politique menée actuellement par le Conseil administratif. Nous avons d'ailleurs déjà voté à ce propos; la population a déjà dit qu'elle n'aimerait pas une diminution du trafic automobile mais la liberté de choisir son moyen de transport. Et voilà que le Conseil administratif revient encore une fois à la charge pour demander des sommes mirobolantes pour la prochaine journée sans voitures!

Quand je demande 100 000 francs pour le tourisme, pour toutes ces personnes qui travaillent dans l'hôtellerie, la restauration et les aéroports, on me répond que c'est une somme énorme! Mais, quand on demande une telle somme pour la journée sans voitures, vous l'ignorez, Mesdames et Messieurs! Vous l'ignorez, tout simplement! Quand il y a 300 000 francs de dépenses supplémentaires pour des dépliants, pour sensibiliser la population afin que les gens ne prennent pas leur voiture pendant une journée, là, vous êtes prêts à voter favorablement. Croyez-moi, ce n'est pas sérieux, et je pense que le contribuable qui nous regarde maintenant à la télévision peut lui aussi faire cette réflexion. Je vous prie de bien vouloir accepter cet amendement. Merci.

M. Alain Marquet (Ve). Quel étonnement de voir que la droite dépose évidemment un amendement contre la journée «En ville, sans ma voiture!» Cela a failli me laisser sans voix! Mais ce n'est quand même pas le cas, et j'en profite donc pour vous faire part de quelques remarques. En reprenant le développement

de M. Winet concernant l'Office du tourisme, M. Pierre Muller a dit, lors de la séance précédente, que les 100 000 francs de l'Office du tourisme représentaient un montant «symbolique». Eh bien, permettez-moi de dire que les 300 000 francs de la journée sans voitures sont pour moi trois fois «symboliques». Cela tout d'abord parce que cette journée «En ville, sans ma voiture!» engage Genève dans une nouvelle vision de la mobilité; deuxièmement, parce que cela permet à Genève de se joindre aux quelque 800 autres villes européennes participant à la journée sans voitures; troisièmement, cette somme de 300 000 francs est symbolique, parce qu'elle rend possible une sensibilisation de la population à nos yeux indispensable en proposant une autre façon de se déplacer.

Cette sensibilisation va bien au-delà de la seule journée sans voitures, car elle devrait en fait permettre de réfléchir toute l'année à l'utilité ou non de l'utilisation d'un véhicule privé. La journée sans voitures est donc en parfaite cohérence avec les autres actions entreprises, soit sur l'initiative du Conseil administratif, soit à la demande du Conseil municipal. Je peux vous en citer quelques-unes, comme les abonnements des Transports publics genevois à prix de faveur destinés aux fonctionnaires de la Ville, la proposition de doter certains services municipaux de vélos pour les déplacements de leurs employés. Bien entendu, je ne résisterai pas au plaisir de parler de la proposition des Verts visant la gratuité du transport sur certaines lignes de tram en ville, proposition qui doit maintenant être examinée par le Conseil administratif.

De fait, nous soutenons pleinement la ligne du projet de budget concernant la journée sans voitures, parce qu'il s'agit d'un projet qui, à terme, est favorable – et j'insiste sur ce point – aux habitants, aux commerces et à tous les usagers de la ville, ainsi que, finalement, à l'image globale que la Ville de Genève entend donner d'elle-même comme celle d'une ville où l'on s'inquiète du développement durable et d'un concept de mobilité résolument moderne, cohérent, et solidaire.

M. Georges Queloz (L). Vu la vitesse où se déroulent nos débats, je pense que nombreux seront ceux qui pourront rentrer à pied ce soir, car des transports publics, il n'y en aura plus à cette heure-là! Depuis onze ans que je suis conseiller municipal, j'ai bientôt passé plus de temps à parler des problèmes de la voiture qu'au volant même de ma voiture. La politique de la majorité actuelle démontre que seuls les gens fortunés peuvent se payer le luxe d'avoir une voiture, tant il est vrai que l'on ne cesse de gêner et de pénaliser les automobilistes, aussi bien quand ils roulent que quand leur véhicule est en stationnement. L'échec de la journée sans voitures est incontestable, et pas seulement à Genève. Dépenser autant d'argent pour une journée et pour un tel échec... je me demande ce que les citoyens doivent penser de ce que nous faisons de leurs deniers.

Monsieur le président, vous direz à M. Lescaze que je ne savais pas qu'il était daltonien. En effet, il a parlé, lors de la séance de 14 h, du «million vert» et il a dit qu'il n'en avait pas vu la couleur. Mais la couleur de celui-là, c'est le vermillon! J'invite les Verts, à commencer tout de suite à faire des économies et à accepter cet amendement.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs, le résultat de cette journée sans voitures à Genève n'a pas de conséquences déterminantes. On en fait grand cas, on établit des comparaisons avec de nombreuses autres villes en Europe qui font le même effort. Mais la plupart d'entre elles ont des taux d'utilisation des transports collectifs dans les centres urbains qui sont bien en dessous de ce que nous connaissons à Genève! Dans ces villes peut-être, il importe davantage qu'à Genève de faire des efforts et d'insister sur ce sujet.

J'aimerais faire remarquer à M. Marquet que les journées sans voitures sont effectivement très favorables aux commerces, non pas à ceux du centre-ville, mais à ceux de la périphérie! Il est vrai que cette journée sans voitures fait diminuer le trafic automobile, mais le résultat de celle-ci, c'est que les gens vont ailleurs ou évitent de sortir au volant de leur véhicule ce jour-là. C'est tout ce qui se passe! Rien ne permet de changer la situation de manière vraiment déterminante. On ne convainc que les convaincus, tel le Conseil administratif qui défend sa politique, et c'est normal; mais on ne change rien aux habitudes de la population, les ventes de véhicules ne diminuent pas et ne diminueront pas, de même que leur usage, sous prétexte que l'on organise une journée sans voitures.

La circulation automobile devra bien sûr diminuer un jour, mais pour bien d'autres raisons. D'abord, on développera des transports collectifs efficaces, on utilisera moins sa voiture en ville parce que l'on aura peut-être des possibilités d'éviter celle-ci pour des trajets ne nécessitant pas d'y passer; c'est ainsi que l'on changera certainement les choses. Mais, en vérité, ce que l'on fait avec cette journée sans voitures – et je le redirai encore très longtemps sans doute – c'est d'ajouter un jour de fête supplémentaire dans le calendrier genevois. Cependant, à la différence de toutes les autres fêtes, celle-ci, Mesdames et Messieurs, a la caractéristique d'être à la charge de la collectivité, et non seulement de la collectivité genevoise tout entière, mais, pour l'essentiel, à la charge de la seule Ville de Genève, qui paie, je le rappelle, la gratuité des transports publics pour l'ensemble du canton. En fait, avec cet aspect ludique que l'on veut développer et cette somme que le Conseil administratif propose d'inscrire ici au budget, nous nous dirigeons de plus en plus vers l'instauration d'un nouveau jour férié. En effet, peu à peu les magasins du centre-ville feront de cette journée sans voitures un jour férié supplémentaire, et je ne pense pas que c'est là le but poursuivi par cette journée sans voitures.

En réalité, Mesdames et Messieurs, la somme demandée serait bien plus justifiée pour la réalisation d'aménagements urbains de meilleure qualité que ceux que l'on voit tous les jours dans notre ville et afin d'établir les mandats pour lesquels il semblait, comme l'a mentionné M. Ferrazino tout à l'heure, que nous manquions tellement d'argent. C'est dans cet esprit-là, celui de mettre en avant l'inutilité d'augmenter sans cesse les sommes destinées à la journée sans voitures, et non pas pour dire qu'il ne faut pas changer les choses, que nous vous demandons d'accepter cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

Le président. J'aimerais saluer à la tribune du public M. Daniel Pilly, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Reichenbach (L). Je crois que M. Winet s'est trompé. Il ne s'agit pas de 300 000 francs de plus-value, mais d'un demi-million de francs demandés pour la journée sans voitures! Est-ce une nouvelle manière pour le Conseil administratif de développer ses «coussins»? Je dirai que, un demi-million de francs pour une journée, c'est presque le montant qui figure dans le projet de budget 2001, dans le département de M. Ferrazino, à la page 33, sous la cellule 2107 «Energie», groupe de comptes 312, «Eau, énergie, combustibles», et qui représente le coût total énergétique en ville de Genève! Alors, écoutez, faites un feu d'artifice pour ce prix-là, et peut-être que le contribuable sera content. (*Quelques applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien vous avait promis qu'il n'hésiterait pas à dire et répéter que le transfert modal était une question de conviction et non de coercition. Nous avons eu l'occasion à propos de la journée sans voitures d'affirmer que, selon nous, ce n'était pas une bonne formule, que le dimanche paraissait bien préférable. Effectivement, le bilan de situation qui nous a été présenté par les autorités est loin de nous convaincre; nous pensons qu'il a surtout été dicté par un optimisme pour le moins irraisonné. Dans ces conditions, l'augmentation de cette ligne budgétaire qui nous est proposée dans le projet de budget nous paraît tout à fait irréaliste, et nous accepterons bien entendu l'amendement radical. Par contre, le jour où l'on nous proposera une telle augmentation budgétaire pour un dimanche sans voitures, ce sera une autre affaire.

Le président. Monsieur Lyon, vous avez la parole. (*Contestations.*)

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mais ce n'est pas vrai! Il y en a qui ne parlent jamais, et s'ils veulent une fois prendre la parole on le leur reproche! Elle est bonne, celle-là!

Il y a ceux qui sont pour la journée sans voitures et ceux qui sont contre celle-ci. Cette situation se répète d'ailleurs depuis plusieurs législatures. Mais que dit-on quant au long terme? Que fait-on pour améliorer les choses ou encourager les gens à ne pas utiliser leur voiture?

J'ai pensé que quelqu'un parlerait du parking périphérique. Je ne sais pas si vous avez suivi cette affaire, que j'ai déjà évoquée lors de la journée sans voitures. Le premier parking périphérique a été inauguré au bout de la route des Acacias. J'ignore si vous avez lu dans les journaux ce qui concernait le parking périphérique de 900 places de Genève-Plage. Il y a déjà blocage, oppositions, contre-propositions, etc., à ce sujet. Toujours par les journaux, j'ai appris aussi qu'un service de l'environnement sera créé dans le département de M. Ferrazino. Je me suis dit que cela serait formidable comme travail d'étudier comment améliorer l'environnement grâce à des parkings périphériques. On a vu un plan dans la *Tribune de Genève* il n'y a pas si longtemps que cela, à la fin du mois de novembre, sur les projets et les réalisations futurs. Pour ma part, je pense que c'est dans cette voie qu'il faut s'engager. Vous verrez alors qu'il ne s'agira pas d'un dimanche sans voitures, mais peut-être des trois quarts de l'année, puisque les gens prendront l'habitude d'utiliser ces parkings périphériques.

Comme je l'avais dit dans cette enceinte, Strasbourg a joué la carte des lignes de tram, des rues piétonnes, etc. Il y a eu deux ans d'opposition. On a construit deux parkings de 550 places à chaque extrémité de la ville et mis en place un service de transports publics jusqu'au centre-ville, avec parking gratuit. Je peux vous dire que celui-ci est plein. Je m'y suis rendu deux fois avec la commission des transports du Grand Conseil. Voilà des réussites! Mais à Genève on voit de jolis plans et des esquisses, mais que va-t-on réaliser? Je pense que c'est dans la voie que je viens d'évoquer que l'on devrait engager la somme qui est proposée pour la journée sans voitures et qu'il faut se mettre autour d'une table pour faire des propositions. Quelles propositions la Ville a-t-elle faites réellement concernant les parkings périphériques? Je ne sais pas, je devais être absent à cette séance, ce qui ne m'est pourtant pas arrivé souvent dans ma vie. Si quelqu'un peut me dire dans cette salle que l'on a étudié le problème, eh bien, il est fort! Il ne doit pas habiter la ville de Genève.

Le président. Nous saluons notre ancienne présidente, M^{me} Jeannette Schneider-Rime, qui vient d'arriver à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas prolonger trop longuement ce débat qui revient régulièrement dans cette enceinte, mais je vais donner quelques réponses tout de même. M. Winet semble aujourd'hui se soucier des deniers des contribuables; c'est très bien, Monsieur Winet, vous évoluez très rapidement. En effet, je crois me souvenir que vous proposiez il y a quelques mois au Conseil municipal de dépenser plus de 1 million de francs pour organiser une fête en fin d'année avec Jean-Michel Jarre; bref, ce devait être quelque chose d'extraordinaire, et vous aviez plus de 1 million à jeter à l'eau à cette occasion. Il est peut-être judicieux de rappeler comment vous souhaitez, vous, utiliser les deniers du contribuable.

Deuxièmement, je vous rappellerai que c'est à la demande du groupe libéral – je crois que vous en faites toujours partie – que le Conseil administratif a retenu une ligne budgétaire pour la journée sans voitures. (*Quelqu'un fait remarquer à M. Ferrazino que M. Winet n'est pas libéral.*) Non... mais il n'en est pas loin, alors! Vous, libéraux, vous nous aviez dit de ne pas soumettre au Conseil municipal de demande de crédit, puisque, l'exercice de la journée sans voitures devant se répéter annuellement, il convenait de créer une ligne budgétaire. Nous n'avons fait qu'exaucer votre vœu, et vous avez maintenant cette ligne budgétaire. Vous vous étonnez de son montant, et, après vous, d'autres se demandent à combien elle s'élève finalement. Rassurez-vous, la somme prévue pour la journée sans voitures est bien de 300 000 francs; M. Winet avait bien lu; le reste de la somme allouée est consacré à des études de vitesse de circulation dans le cadre des dossiers mis à l'enquête publique par l'Office des transports et de la circulation (OTC). Dieu sait si nous avons besoin de mener rapidement ces enquêtes, car, vous le savez, de nombreux habitants, dans plusieurs quartiers, nous demandent de créer des zones limitées à 30 km/h, et l'OTC tarde à présenter ces dossiers parce qu'il ne dispose pas du personnel suffisant, d'où la nécessité que la Ville de Genève procède à ces études.

Nous pouvons effectivement continuer à avoir une vision de «Genève, petit village». M. Marquet a rappelé tout à l'heure que nous étions une ville parmi les 800 autres qui participent à cette journée européenne. Toutefois, certains sont favorables à l'Europe dans leurs grandes déclarations, mais quand il s'agit de procéder à des démarches avec l'Europe, on voit qu'ils préfèrent rester dans leur petit village. C'est un choix qu'ils peuvent faire, mais ce n'est pas le nôtre. (*Applaudissements.*)

Je dirai encore deux choses. Commençons tout d'abord par une constatation. Depuis des années, nous dépensons des dizaines de millions de francs pour construire des routes, des parkings, pour aménager la ville en fonction de la voiture. A l'Entente, cela ne vous a jamais paru bizarre; on aurait pu doubler la mise, vous auriez même applaudi. Par contre, quand il s'agit de dépenser 300 000 francs par année pour susciter la réflexion sur des modes de transports

alternatifs, vous criez au scandale! Mais le scandale, c'est que l'on n'ait pas commencé plus tôt cette réflexion et que l'on ne fasse pas davantage d'efforts dans cette direction. Croyez-moi, le Conseil administratif est bien décidé à rattraper ce retard. Ces 300 000 francs représentent bien un épiphénomène par rapport aux propositions que nous allons vous soumettre.

Je dois encore corriger une erreur – il y en avait plusieurs – que vous avez commise tout à l'heure, Monsieur Ducret, et qui consistait à dire que la Ville est bien seule sur ce plan, l'Etat se désintéressant de ce sujet. Si vous aviez lu jusqu'au bout la proposition PR-47, vous auriez appris que le Conseil d'Etat a non seulement versé 35 000 francs pour participer à la gratuité des transports publics ce jour-là, mais également qu'il se réfère désormais à la journée «En ville, sans ma voiture!» dans le cadre du plan des mesures réactualisées de l'OPB, c'est-à-dire des mesures liées à l'ordonnance de la protection contre le bruit. Cela signifie que, à peu près pour tout le monde, sauf pour vous, la journée sans voitures représente une démarche exemplaire qu'il y a lieu de poursuivre année après année, l'Etat lui-même y participant financièrement.

Je n'entends donc pas polémiquer davantage sur ce débat que nous avons déjà eu l'occasion de mener à diverses reprises et que nous aurons certainement encore l'occasion de mener de nombreuses fois. En effet, vous l'avez rappelé, le 22 septembre revient heureusement chaque année!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le «scandale, c'est que l'on n'ait pas commencé plus tôt», entend-on dans la bouche du magistrat... C'est effectivement une manière de voir. Mais ce qui n'est pas exact dans cette phrase, c'est que la Ville n'a rien commencé. Elle n'a fait que suivre, comme le dit le magistrat, la propagande vantant des idées.

Il est assez curieux que le Conseil municipal, et en particulier la gauche, applaudisse à tout rompre quand on nous dit que la journée sans voitures est un projet globalisé au niveau de l'Europe tout entière, qu'il s'agit d'un projet mondialisé. Je ne crois pas que le Conseil municipal puisse dire d'une seule voix que la globalisation est un péché capital. On ne peut pas à la fois vomir la mondialisation quand elle est coordonnée par des organisations universelles, elle-mêmes présidées par des organisations démocratiques, et simultanément fustiger dans cette enceinte l'attitude de l'Entente qui considère que cette propagande en matière de journée sans voitures ne repose, quant à elle, sur aucune volonté commune, en particulier celle des Etats, mais sur la seule volonté d'un groupe politique diffusant sa propagande de la sorte. Alors, applaudissez à tout rompre, certes, mais cessez de nous faire des leçons en matière de mondialisation, en particulier quand celle-ci repose sur de véritables instruments politiques mis en place.

Puisque j'ai la parole, je profite de remercier le magistrat d'avoir enfin compris, après qu'on le lui a répété pendant des années, que, effectivement, une dépense doit figurer dans un budget de fonctionnement et non pas dans un budget d'investissements. Cela sous-entendait-il qu'il fallait fossiliser cette dépense dans le budget? Eh bien, non, pour le groupe libéral, il n'y a pas de doute; la manière dont celle-ci était comptabilisée il y a deux ans était une erreur, mais c'en est une aussi que de persister dans cette dépense qui n'a en fait pas plus sa place dans le fonctionnement que dans l'investissement. En effet, comme l'a rappelé à l'instant le magistrat avec beaucoup de précision, il s'agit d'une propagande qui n'a pas d'autre objectif que de faire passer, non pas la politique de la Ville, mais la politique d'une fraction de ses élus.

M. René Winet (R). J'aimerais quand même apporter trois corrections à ce qu'a dit le magistrat. Tout d'abord, je n'ai jamais demandé 1 million de francs, mais une participation à une somme de 3,5 millions, Monsieur Ferrazino, une participation! Deuxièmement, je ne me rappelle pas avoir dit que le Canton n'était pas intéressé à la journée sans voitures. Troisièmement, ce qui me paraît le point le plus important, je suis toujours membre du Parti radical, non pas du Parti libéral, et j'en suis fier!

Une voix. Faute avouée est à moitié pardonnée!

M. René Winet. Monsieur le président, je propose que les 300 000 francs prévus pour cette journée sans voitures soient gelés. Il n'en est pas encore besoin, puisque nous sommes au mois de janvier, et que ce sera encore le cas au mois de février. Je fais donc la proposition suivante: nous pourrions éventuellement à nouveau discuter à propos de la politique menée par le magistrat lorsque nous aurons le résultat du référendum que j'ai évoqué tout à l'heure, lequel nous permettra de savoir ce que la population pense de la circulation et de la politique de notre Conseil administratif. Pour le moment, je tiens à vous dire que je suis vraiment écœuré de voir que l'on veut dépenser autant d'argent uniquement pour imprimer des papillons et des affiches, et pour faire une propagande de sensibilisation afin que les gens ne viennent plus en ville avec leur voiture.

J'aimerais quand même signaler encore quelque chose, Monsieur Ferrazino. Concernant les parkings actuellement en construction ou déjà existants, vous savez que le parking de l'Etoile, par exemple, est vide, personne n'y va. Je crois qu'il faut donc vraiment attendre pour savoir quelle est l'idée de la population à ce sujet.

Mis aux voix, l'amendement visant à supprimer 300 000 francs concernant la journée sans voitures est refusé à la majorité.

Le président. J'aimerais juste faire une petite mise au point. Nous avons étudié le budget de quelques départements sans entendre les rapporteurs concernés, lesquels n'ont du reste pas demandé la parole de leur côté. Cela étant, pour ce qui est du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, je donne la parole au rapporteur, M. Deshusses.

M. Gérard Deshusses, rapporteur de la commission des travaux (S). Merci, Monsieur le président. En tant que rapporteur de la commission des travaux, je tiens tout d'abord à remercier M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, de sa grande disponibilité. Vous vous souvenez que nous avons voté en septembre dernier une nouvelle procédure d'étude du budget, laquelle n'impliquait plus la présence du conseiller administratif dans la commission concernée. Cette disposition a passablement gêné la commission des travaux, qui a donc sollicité la présence de M. Ferrazino; ce dernier a bien voulu participer à nos travaux autant que nous l'avons souhaité. Grâce à cette présence, nous avons pu réaliser le travail évoqué dans le rapport général de M^{me} Vanek, et je crois qu'il était satisfaisant. Mes remerciements vont également à l'ensemble des collaborateurs du département de M. Ferrazino, qui ont eux aussi participé à nos séances de travail et ont eu l'occasion de répondre à de nombreuses questions, de même qu'à des interrogations écrites en dehors de ces séances.

Nos réunions se sont déroulées dans un excellent climat de travail, et l'on pourrait imaginer que la satisfaction de la commission des travaux est grande. Toutefois, ce n'est pas exactement le cas, et ce pour deux raisons. Il y a premièrement une raison mineure à cela, laquelle consiste en la présentation même de ce dicastère, à savoir que, si les services constituant la Division de l'aménagement et des constructions sont extrêmement bien présentés et ont permis à la commission de réaliser un travail aisé et détaillé, il n'en va pas de même des services de la Division de la voirie qui, vous l'avez constaté, sont amalgamés sur quelque deux pages en tout et pour tout. Cela est d'autant plus gênant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que, dans cette enceinte, tout au long de l'année, nous avons eu force critiques à émettre au sujet de la Voirie: nous avons travaillé sur de nombreuses motions concernant celle-ci; la population se pose des questions, et il reste encore passablement de dossiers à étudier au sujet de ces services-là.

Cette remarque ne serait pas complète si je n'ajoutais que, l'année dernière déjà, la commission des travaux avait eu l'occasion de faire une observation ana-

logue à M. Christian Ferrazino. Celui-ci nous avait assurés à l'époque que cela ne se reproduirait plus et que, si tel était l'état de la situation en 1999 pour le projet de budget 2000, c'était parce qu'il était tout fraîchement élu dans ce dicastère et qu'il n'avait pas encore eu le temps de fixer ses exigences à l'ensemble de ses collaborateurs. Nous avons enregistré cette réponse telle quelle, et, malheureusement, il se trouve que, cette année, nous ne sommes toujours pas satisfaits. En tant que rapporteur, je crois – mais je me trompe peut-être – qu'une telle présentation du département ne sera pas tolérée l'année prochaine par la commission des travaux, et à mon avis avec raison. La Voirie doit être présentée de la même manière que le reste du dicastère.

Un autre point est à mes yeux autrement plus important. En effet, la question se pose de savoir quel est le mandat exact confié à un conseiller municipal dans une commission, lorsqu'il lui est demandé d'analyser un projet de budget. S'il s'agit d'une analyse de type politique, alors, certains éléments nous manquent. Si, en revanche, il s'agit de réaliser un simple contrôle comptable, nous sommes peut-être à même de le faire si nous avons la formation pour cela, mais ce n'est pas le cas de tous les conseillers municipaux. On peut donc se demander si c'est effectivement ce que l'on attend de nous. En ce qui me concerne – et il en va de même pour une majorité des membres de la commission des travaux – tel n'est pas le cas.

Pour nous, renvoyer un projet de budget en commission spécialisée représente quelque chose d'extrêmement important. C'est le moment crucial, dans une commission, pour aborder l'ensemble des intentions politiques d'un dicastère. C'est l'occasion d'en avoir une vision cohérente, globale. C'est un moment d'arrêt et de discussion alors que nous avons quotidiennement, durant tout le restant de l'année, des propositions plus ponctuelles à régler au jour le jour. Si nous devons faire un tel travail – et c'est ce que la majorité de la commission des travaux souhaitait – force est de constater que nous n'en avons tout d'abord pas le temps. Ce problème sera extrêmement difficile à régler, parce que nous sommes bien d'accord qu'il sera difficile d'offrir plus de temps, vu le calendrier, pour s'y atteler. Il faut encore relever que, dans les conditions de travail qui ont été les siennes cette année, la commission des travaux n'a en fait pu se réunir que deux fois – avec des séances de relevée, certes – pour analyser la totalité de ce dicastère. C'est très peu.

Toutefois, ce qui nous a surtout manqué, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un outil d'analyse. Faute de cet outil, nous en sommes réduits à faire ce que l'on peut appeler un contrôle comptable, c'est-à-dire une analyse ligne par ligne du budget. Il en est ressorti une analyse au ras des pâquerettes, alors que nous avons le nez dans les chiffres. Cela est bel et bon, mais extrêmement insatisfaisant. Cette insatisfaction apparaît au fil des questions

retranscrites dans mon rapport, parce que, par le biais de celles-ci, nous essayons d'aller plus loin, d'obtenir des informations difficiles à cerner, parce que les collaborateurs de M. Ferrazino, si dévoués fussent-ils, ne voyaient pas exactement quels étaient nos objectifs. Ils se demandaient parfois – mais très poliment – quelle était finalement la pertinence de nos questions. De toutes ces insatisfactions peut finalement découler une certaine aigreur, parfois, voire des malentendus, ce qui nuit à l'ensemble de notre institution démocratique. Cela dit, il faut bien reconnaître que je juge le travail que nous avons fourni d'une excellente qualité étant donné les conditions qui nous ont été imposées pour le faire.

J'ajouterai que nous avons mené une discussion plus large, au-delà de l'analyse de ce projet de budget, qui a été fort intéressante et qui a débouché sur l'idée suivante: demander au Conseil administratif qu'il nous livre, à chaque début d'année, entre le mois de janvier et le mois de mars, un document succinct et complet comprenant l'ensemble des lignes politiques qu'il a arrêtées et celles que chaque conseiller administratif a définies dans son propre dicastère en vue d'établir le prochain projet de budget. Ce document serait renvoyé en plénum qui le renverrait à son tour dans les commissions spécialisées, à l'image de ce qui se fait pour le projet de budget ou pour le programme d'investissements quadriennal; les commissions spécialisées pourraient alors se charger de l'étude de ce document et établir une grille d'analyse qui, à l'automne, leur permettrait d'aborder l'étude du projet de budget de façon plus réaliste. Cela leur offrirait également la possibilité d'avoir le recul nécessaire pour élaborer leur travail en connaissant les lignes politiques du Conseil administratif. Cette idée a été exprimée en date du 6 décembre dernier sous la forme du dépôt de la motion N° 140 que presque tous les groupes politiques de cette enceinte ont signée. J'espère que nous aurons la possibilité de la traiter et qu'elle sera acceptée suffisamment rapidement pour être effective l'an prochain déjà. Je ne pense pas, personnellement, que l'établissement du document mentionnée plus haut sera difficile, parce que j'ose imaginer que le Conseil administratif a déjà défini au début de l'année les lignes politiques qu'il va suivre; on n'établit pas un projet de budget sans lignes politiques préalablement définies et, par conséquent, le Conseil administratif devrait être à même de nous fournir ce document au cours de ce printemps déjà. (*Remarque de M. Lescaze.*) Monsieur Lescaze, je suis d'accord avec vous, mais je suis toujours résolument optimiste. Je souhaite donc que nous puissions avoir ce document dans les plus brefs délais, soit déjà ce printemps. Je vous remercie.

M^{me} Alice Ecuillon, présidente de la commission des travaux (DC). Je m'exprimerai brièvement pour m'associer aux propos de notre rapporteur M. Deshusses, mais surtout pour le remercier de la qualité de son travail, de

l'intérêt qu'il a montré et de la rapidité avec laquelle il a traité les informations qu'il avait à traiter. J'aimerais également remercier les membres de la commission des travaux qui, pour la plupart d'entre eux, se sont vraiment intéressés à cette tâche et ont eux aussi travaillé très sérieusement. Je ne saurais oublier la disponibilité du magistrat, qui est venu aux séances de la commission suite à notre demande et a répondu à de nombreuses questions; naturellement, je remercie aussi beaucoup ses collaborateurs.

*Page 31, cellule 210450, Eclairage public et illuminations
groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.*

M. Pierre Reichenbach (L). Je me permettrai d'intervenir au sujet du groupe de comptes 312 de la page 31, sous «Eclairage public et illumination», suite à la déclaration, lors de la séance de 8 h ce matin, de notre collègue Pierre Losio, au nom de son groupe. Cette intervention concernait les économies que les Verts auraient réalisées sur l'eau et l'énergie en général.

Je souhaite préciser ce qui suit: depuis vingt-deux ans que je siége au Conseil municipal, il m'en a fallu seize pour aboutir à des mesures dans le domaine que je viens de mentionner; en effet, cela fait seize ans que je me bats sans relâche, avec l'aide de nombreux membres du Conseil municipal et, surtout, au nom du groupe libéral. Cela peut paraître atypique à certains, mais c'est une bonne gestion de mon libéralisme. Une grande partie de la gauche n'a jamais aimé mes propos et m'en a même fait des reproches, jusqu'à ce que les Verts – après atermoiements, je le signale – m'appuient dans mes requêtes. Cela ne justifie en rien les propos de ces derniers sur la pérennité de mes actions. Il s'agirait tout au plus d'un partenariat logique!

Mes requêtes et interventions – elles ont été nombreuses, relisez le *Mémorial* – dans cette enceinte ainsi qu'en commission, ont porté notamment sur l'économie de l'eau, les moyens de diminuer la consommation, d'économiser l'électricité, de gérer cette énergie justement, de regrouper des achats, de définir par exemple le type de lampe à choisir, etc. Enfin, elles concernaient également l'assainissement des eaux et la restitution des eaux de surface. J'aimerais que l'on n'oublie pas notre position, qui est justifiée. Enfin, moi, Pierre Reichenbach, libéral de cœur et d'action, je revendique le droit d'auteur de mes opérations, même si j'y associe le Conseil municipal. Je voudrais surtout y associer Claude-Alain Macherel, directeur du Service de l'énergie, ainsi que son personnel, tout en soulignant bien sûr que les Verts m'ont appuyé, et c'était normal.

Je vous rappelle aussi que je me bats pour la qualité de l'eau et son assainissement, pour en promouvoir l'utilité et rappeler son caractère indispensable pour toute vie sur la planète terre. Cela fait partie de mesures qui coûteront cher. Je dis

déjà au Conseil municipal, puisque nous en avons parlé, qu'il faudra sur ce plan envisager des dépenses et non pas des économies! En effet, je crois qu'il faut être réalistes quand on parle de dépenses. Je sais que je pourrai compter sur le Conseil municipal, mais j'aimerais bien que l'on tienne compte aussi de ceux qui ont œuvré pour ce travail, et pas seulement que l'on «tire la couverture» à soi quand c'est intéressant.

Le budget de M. Ferrazino, pages 29 à 37, est adopté.

*Département de M. Alain Vaissade, maire.
Page 38, cellule 3001, Secrétariat du département,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre genevois de la gravure
contemporaine, page jaune 81).*

Le président. Nous avons un amendement déposée par M. Alain Vaissade et concernant une modification d'intitulé.

M. Alain Vaissade, maire. C'est pour la forme: un changement d'intitulé est à signaler à la page 81 du projet de budget. Cela concerne le Centre genevois de la gravure contemporaine. Vous savez que cette association a modifié ses statuts et qu'elle se nomme dès 2001 «Centre d'édition contemporaine». Cette nouvelle raison sociale a été adoptée dernièrement par l'assemblée générale de l'association et correspond aux activités de cette dernière depuis plusieurs années. Cette évolution a été examinée et acceptée, tant par le département des affaires culturelles que par la commission des arts et de la culture. Je propose donc de changer l'intitulé indiqué dans le projet de budget, mais pas le montant correspondant.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Page 40, cellule 310120, Ateliers de décors de théâtre.

M. Bernard Lescaze (R). La question des Ateliers de décors de théâtre est fort intéressante et, bien que j'annonce tout de suite ne pas avoir d'amendement à ce sujet, alors que je trouve toujours que les recettes de ces ateliers sont peu importantes par rapport à leur coût, j'aimerais quand même en profiter pour poser une question. Dans l'intéressant rapport de la commission des arts et de la culture, à la page 153, il est précisé que les «ateliers répondent à une demande du milieu du spectacle désireux d'obtenir une aide de la Ville pour la création de ces

décors», et que ceux-ci «travaillent à la demande des institutions et associations subventionnées».

Quelle n'a donc pas été ma surprise, hier, de constater en lisant un excellent quotidien local que je ne nommerai pas, étant donné qu'il me fait peu de publicité, à propos des décors du ballet *La création du monde* – événement fort important, puisqu'il s'agit de décors créés à l'origine par Fernand Léger – que la mécène déclare: «J'aurais préféré que les décors et les costumes soient fabriqués à Genève, mais le temps a manqué. Nous les avons fait faire en Angleterre en un temps record» et, probablement, à des coûts minimaux. J'aimerais donc que le magistrat s'interroge un jour véritablement sur la nécessité de garder ces Ateliers de décors de théâtre, lesquels devraient aussi servir à des ballets. Il ne s'agit donc pas de l'atelier des décors du Grand Théâtre, mais bien de ces fameux ateliers qui se trouvent au Lignon, et il faut savoir pourquoi non seulement ils rapportent très peu, mais encore pourquoi, lorsqu'une mécène est prête à payer des décors de théâtre, ces ateliers n'arrivent pas à les fournir.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur Lescaze, j'espère que vous êtes allé assister à l'excellent spectacle que vous avez mentionné au Musée d'art et d'histoire. Je ne dis pas cela pour répondre de cette manière à votre question, mais pour souligner que c'est le ballet du Grand Théâtre qui s'exprime actuellement au Musée d'art et d'histoire, et donc pas les Ateliers de décors de théâtre, lesquels se consacrent à la création indépendante. C'était donc le Musée d'art et d'histoire et le Grand Théâtre qui devaient décider de ces décors; vous l'avez dit vous-même, il fallait réaliser ces décors en un temps record, et c'est ainsi que cela s'est passé. Il s'agissait en effet d'une nécessité au niveau de l'organisation.

Je voudrais maintenant répondre à votre question concernant les 220 000 francs figurant comme recette des Ateliers de décors de théâtre au projet de budget 2001. Je sais que vous y attachez une très grande importance, puisque cela fait maintenant plusieurs années que vous revenez sur cette question; vous aviez même, à un moment donné, avant 1995, je crois, déposé un amendement pour augmenter ces recettes. En réalité, nous n'avons jamais pu atteindre le chiffre que vous proposiez de mettre dans le budget; pour faire preuve d'une certaine rigueur, nous avons donc corrigé ce chiffre les années suivantes, puisqu'il ne suffisait pas de décréter qu'il devait y avoir des recettes pour les obtenir.

Je rappelle au Conseil municipal que ces Ateliers de décors de théâtre sont utilisés par la plupart des associations, des troupes ou des théâtres subventionnés par la Ville de Genève, et qu'inscrire des recettes supplémentaires au budget revient à contribuer à augmenter les subventions de ces associations. Nous avons trouvé un compromis, et nous en sommes restés à ce montant de recettes

de 220 000 francs qui figure sous le groupe de comptes 434. Sans cela, il aurait fallu augmenter les subventions des troupes indépendantes, ce que nous n'avons pas voulu faire, parce qu'il se serait alors agi de jeux d'écritures. C'est donc pour cette raison que nous avons rétabli ce montant à la hauteur de 220 000 francs.

Bien sûr, si vous considérez que les Ateliers de décors de théâtre devraient être une entreprise rentable... Vous voyez, à la page 40 du projet de budget 2001 corrigé, que le budget s'élève à quelque 994 000 francs, et vous regrettez que le taux d'effort ne soit pas supérieur. Mais, enfin, c'est la réalité des chiffres. Vous savez que nous avons à Genève beaucoup d'institutions ou de salles; je vous citerai par exemple le Victoria Hall: s'il fallait seulement parler en termes de recettes pour compenser les dépenses, il faudrait louer cette salle 15 000 francs par soir, ce que nous n'arrivons pas à faire. C'est pour cela que le Victoria Hall nous coûte un peu plus de 1,5 million de francs par année, lequel est bien sûr attribué à des organisateurs de concerts ou à des coproductions que nous réalisons au département des affaires culturelles. C'est toujours le même dilemme: on le sait, il est impossible de considérer que la culture ou les entreprises culturelles pourraient couvrir leurs dépenses grâce à leurs recettes au même titre que des entreprises proprement dites. C'est ainsi, et c'est d'ailleurs pour cela que les associations et institutions culturelles figurent au budget de la Ville de Genève.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis très satisfait – enfin, très satisfait... disons satisfait – d'entendre cette réponse. Je voulais simplement souligner que, de temps en temps, des mécènes étaient visiblement prêts à financer des spectacles comme celui dont il est question ici et qu'il était regrettable que, à ce moment-là, à l'évidence, les ateliers n'aient pas pu fournir les décors, pour des raisons X ou Y. Cela aurait peut-être augmenté leurs recettes, puisque dans ce cas leur travail aurait été entièrement rémunéré.

Quant au reste, je remercie le conseiller administratif de souligner que, effectivement et malgré tous nos efforts, nous ne parvenons pas encore à augmenter les recettes de ces ateliers. Je précise que je ne dépose donc pas d'amendement à leur sujet, puisque cela ne sert à rien pour l'instant.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur Lescaze, ce n'est pas pour avoir le dernier mot que j'interviens, mais simplement pour vous conseiller d'aller voir le spectacle au Musée d'art et d'histoire. Il est magnifique, et vous verrez que les décors utilisés sont tout à fait particuliers. Ce n'est pas dans les compétences des ateliers du Lignon de réaliser ce genre de décors, lesquels ont une connotation artistique qui dépasse de loin le niveau de celles-ci.

Page 43, cellule 310352, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Théâtre de Carouge – Atelier de Genève, page jaune 83).

Le président. Nous avons reçu un amendement déposé par M. Vaissade, qui propose une augmentation de 700 000 francs pour la subvention de la Ville de Genève au Théâtre de Carouge. L'ancien montant est de 1 941 000 francs et le nouveau montant s'élèverait donc à 2 641 000 francs.

Un autre amendement a été déposé par l'AdG (SolidaritéS et Indépendants), conjointement à l'AdG (Parti du travail et Progressistes), et propose également le rétablissement des 700 000 francs. Nous avons un troisième amendement déposé par les Verts, lequel demande le rétablissement de la subvention à hauteur de 500 000 francs. Nous ouvrons donc la discussion sur les trois amendements, puis nous commencerons évidemment par voter le rétablissement des 700 000 francs et, ensuite, s'il est refusé, celui des 500 000 francs.

M. Alain Vaissade, maire. Le Conseil administratif a déposé son amendement suite à la décision prise en commission de supprimer la subvention allouée au Théâtre de Carouge. M. Kanaan a développé la théorie selon laquelle il faudrait que les institutions culturelles soient davantage prises en charge par les autres collectivités publiques, théorie avec laquelle nous pouvons être d'accord.

Nous avons eu ces dernières années d'énormes difficultés financières dues aux déficits municipaux. Je vous le rappelle, nous avons d'abord réduit notre participation au financement du Théâtre de Carouge, puisque la subvention totale accordée au Théâtre de Carouge était à l'époque couverte à raison de 50% par la Ville de Genève et qu'elle l'est actuellement à raison de 25%. Nous avons négocié un transfert de charges entre l'Etat et le Théâtre de Carouge. Cela dit, la décision de la commission des finances consistant à supprimer les 700 000 francs destinés au Théâtre de Carouge va mettre en danger le fonctionnement de celui-ci pour l'année 2001, alors qu'il est en profonde mutation et que la Fondation du Théâtre de Carouge cherche aussi à en repourvoir la direction.

Je vais répondre à M. Kanaan, qui désire que d'autres collectivités publiques financent la culture. Par exemple, il est logique que, puisque le Grand Théâtre accueille un certain nombre de spectateurs venant des autres communes ou de la région avoisinante, l'on cherche des moyens de financement auprès des autres collectivités publiques, et notamment du Canton. La logique est parfaite, c'est ce que nous avons essayé de faire ces dernières années, mais cela n'a malheureusement pas bien fonctionné. Cela dit, je vous signale que plus de la moitié du public du Théâtre de Carouge habite sur le territoire de la Ville de Genève. Par conséquent, si nous adoptons la logique selon laquelle certaines institutions culturelles

doivent être financées par les autres collectivités publiques, parce que le public qui les fréquente vient d'ailleurs, il est logique aussi, si le public vient du territoire de la ville de Genève – et, dans sa grande majorité, c'est le cas de celui qui fréquente le Théâtre de Carouge – il est logique aussi d'apporter une contribution à ce dernier. C'est ce que nous avons négocié à l'époque.

Le Conseil municipal, lors d'un moment tourmenté de l'étude d'un précédent budget, avait voulu diminuer et même supprimer la subvention allouée au Théâtre de Carouge. Nous étions arrivés à ce montant de 700 000 francs que le Conseil municipal nous a demandé de supprimer complètement pour l'année 2001. Cependant, nous ne sommes plus dans la situation financière de crise où s'est déroulée la délibération du Conseil municipal à ce sujet; nous avons maintenant un budget équilibré, et un public domicilié sur le territoire de la ville de Genève fréquente ce théâtre; nous estimons donc que supprimer cette subvention va mettre en péril le fonctionnement de ce dernier, créer du chômage au sein de son personnel – 11 personnes y travaillent – et au niveau de l'engagement de comédiens romands et de techniciens, ce que l'on évalue à 150 mois de salaire sur une saison.

Si vous voulez aller dans cette voie, eh bien, le Parti socialiste peut supprimer la subvention; je crois qu'il en était resté à cette décision. Pour ma part, en tant que responsable des affaires culturelles, ce qui implique une responsabilité qui va bien au-delà de la ville de Genève, il me paraît important de soutenir l'activité du Théâtre de Carouge. C'est un théâtre populaire à Genève, et il y occupe une place très importante. Je ne voudrais donc pas diminuer de 700 000 francs cette cellule du budget, car je ne peux pas prendre cette responsabilité; c'est la vôtre, si vous voulez agir de la sorte.

M. Didier Bonny (DC). Lors de l'examen des votes concernant le projet de budget, que ce soit à la commission des arts et de la culture ou à celle des finances, le PDC a soutenu, voire proposé, la suppression de ce montant de 700 000 francs dans le budget de la Ville de Genève pour l'année 2001. Nous n'allons pas changer d'avis ce soir, et nous nous opposerons donc à l'amendement déposé par M. Alain Vaissade.

Les arguments donnés pour justifier la suppression de ce montant sont forcément exactement à l'opposé de ce que vient de dire M. Vaissade; j'en ai relevé quelques-uns, que voici. Tout d'abord – en ce qui me concerne, c'est sans doute le point le plus important – il s'agit de nous désengager petit à petit de notre subventionnement du théâtre de Carouge, et ce par rapport à la décision que nous avons prise dans cette enceinte il y a trois ans, au mois de décembre. Pour moi, cela est important; ce n'est pas parce que les finances de la Ville vont mieux qu'il faut maintenant revenir en arrière. Nous avons pris un engagement ici, et je pense

qu'il est bon de le respecter. Pour ouvrir une petite parenthèse, je sais qu'avec les contrats de culture, par exemple, nous avons également pris un engagement et que nous sommes malgré tout revenus en arrière. Mais peut-être allons-nous cette fois nous en tenir à ce que nous avons décidé.

Ensuite, je ne crois vraiment pas que notre désengagement serait une catastrophe pour le théâtre de Carouge, parce que Carouge est quand même une ville, il faut le rappeler pour ceux qui ne le sauraient pas, qui a un centime additionnel se montant à 39; la Ville de Genève en est pour l'instant à 45,5 et va y rester. Quand une commune a un centime additionnel s'élevant à 39 centimes, cela veut dire qu'elle a suffisamment de rentrées et qu'elle peut très facilement, le cas échéant, compenser les 700 000 francs qui vont manquer si nous votons ce soir la suppression de ce montant concernant le Théâtre de Carouge.

Un autre aspect du problème concerne le rôle culturel de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez bien que mon combat à propos du nouveau Musée d'ethnographie a justement pour but qu'il y ait par rapport à ce musée une meilleure répartition entre le Canton et les communes. Je ne veux pas dire que c'est le théâtre de Carouge qui doit servir d'exemple, mais quand même: à un moment donné, il faut bien que notre Ville de Genève montre que, justement, elle n'a pas à subventionner partout.

Monsieur Vaissade, vous dites que la moitié du public du théâtre de Carouge habite sur le territoire de la ville de Genève. Mais c'est évident, puisque la ville de Genève représente la moitié de la population du canton! On ne va pas commencer à tout subventionner partout où se rendent des personnes vivant en ville de Genève! C'est évident, on pourra faire toutes les statistiques que l'on veut, il y aura forcément partout plus d'habitants venant de la ville de Genève que d'ailleurs, puisque nous sommes les plus nombreux.

Je refuse l'argument selon lequel, en décidant la suppression de cette subvention de 700 000 francs, nous allons mettre des gens au chômage; cet argument peut être sensible, mais ici tel n'est pas le cas, et provoquer du chômage n'est pas ce que nous souhaitons. Nous voulons simplement que la Ville de Carouge prenne ses responsabilités, car elle a les moyens financiers de le faire. Il s'agirait de la commune d'Onex que l'on pourrait discuter, mais pas dans le cas de la commune de Carouge! Qu'elle prenne ses responsabilités et assume son théâtre! (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Ducret (R). M. le maire m'a ôté les mots de la bouche, puisque le groupe radical va soutenir le rétablissement de la subvention au Théâtre de Carouge, pour toutes les raisons que M. Vaissade a évoquées tout à l'heure et notamment le fait que la moitié des abonnés de cet établissement – lesquels sont

fort nombreux, comme vous le savez – vient de la ville de Genève, que ce théâtre emploie de nombreux acteurs romands, et également qu’il est à un tournant de son histoire déjà fort longue. Je me flatte d’avoir participé dans ma jeunesse aux premières représentations de celui-ci et je pense que ce n’est pas le moment d’enlever au Théâtre de Carouge sa subvention, alors qu’il est au milieu du gué. Nous voterons donc les 700 000 francs de subvention et, si ce montant n’est pas accepté, nous nous rabattons sur la deuxième proposition qui nous est présentée par les Verts. Mais, en tout cas, nous espérons que cette subvention sera rétablie.

M. Gérard Deshusses (S). Je me réfère tout d’abord à l’argument de M. le maire selon lequel, du moment qu’une partie considérable du public du Théâtre de Carouge vient de la ville de Genève, cette dernière doit participer à son subventionnement. Il faudrait développer et prendre en considération un tel argument, par rapport au public qui vient assister aux spectacles du Grand Théâtre et qui n’habite pas la ville de Genève. On pourrait aussi demander, à ce moment-là, que d’autres communes passent à la caisse et paient leur part de culture genevoise. Cela n’est pas le cas, et le Parti socialiste est bien déterminé à revoir la politique de subventionnement et à établir une nouvelle répartition des charges en matière de culture. Effectivement, nous ne sommes plus dans la situation d’il y a une cinquantaine, voire une septantaine d’années, où 75% de la population genevoise résidait en ville de Genève et où 90%, pour ne pas dire 95%, de la recette fiscale cantonale et municipale, globalement, était celle de la commune de Genève. Tel n’est plus le cas aujourd’hui, et nous sommes bien d’accord qu’une nouvelle répartition des charges culturelles doit être mise en place, mais pas toujours dans le même sens, c’est-à-dire que la Ville de Genève participe à des activités culturelles au niveau du Canton et d’autres communes mais n’en voit jamais les effets en retour.

Cela dit, la position du Parti socialiste qui, ce soir, va refuser tous les amendements, ne constitue pas une sanction à l’encontre du théâtre de Carouge, dont le travail est d’une très grande qualité que nous savons reconnaître. En revanche, nous constatons que la commune de Carouge, avec une fiscalité de l’ordre de 38 centimes, est effectivement riche. Nous constatons aussi – M. Pierre Muller, qui n’est malheureusement pas là en ce moment, nous l’avait confirmé lors d’une précédente séance – que toute une série d’entreprises vont quitter le sol de la commune de Genève pour s’installer sur celle de Carouge, lui apportant ainsi un surplus fiscal de l’ordre de 10 millions de francs.

Par conséquent, il est évident que, après avoir dit en haut lieu, en long, en large et en travers, que la commune de Genève allait se désengager au niveau de la subvention du Théâtre de Carouge, il n’est pour nous pas question de revenir maintenant sur cette décision et d’accorder une nouvelle subvention à ce théâtre.

Nous sommes convaincus que Carouge, qui est une commune responsable et qui connaît notre position depuis de nombreuses années, va prendre à son tour ses responsabilités et se charger de ce théâtre dont elle est particulièrement fière. J'en suis certain, d'autant plus que l'ambiance de ce théâtre est plus que communale, et même plus que cantonale. Si d'aventure la commune de Carouge ne prenait pas ses responsabilités – ce que nous n'osons croire – nous nous réservons, la mort dans l'âme, à revenir ici avec une autre idée pour ne pas mettre en péril ce théâtre. Mais pour l'heure, nous sommes fermes parce que nous sommes sûrs que nos collègues municipaux de Carouge sont à la hauteur de la tâche qui leur a été confiée par leurs citoyens. Je vous remercie.

Le président. Je salue M. Etienne Poncioni, qui a également présidé le Conseil municipal et qui se trouve à la tribune du public. (*Applaudissements.*) Nous avons encore trois orateurs inscrits, mais il est 18 h et nous allons malheureusement devoir suspendre ici nos travaux. Nous les reprendrons à 20 h 30, avec l'intervention de M^{me} Spielmann.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Séance levée à 18 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2922
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2922
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C). Suite du deuxième débat	2922
4. Propositions des conseillers municipaux	2951
5. Interpellations	2951
6. Questions	2951

La mémorialiste:
Marguerite Conus